

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 07 JANVIER 2019

Affiché à la porte de la Mairie le 14 janvier 2019

Nombre de conseillers en exercice : 11

Présents ou représentés : 6

Suite à la convocation en date du **trente et un décembre deux mille dix-huit**, les membres du Conseil Municipal de la commune de PERNANT se sont réunis le **sept janvier deux mille dix-neuf à vingt heures**, sous la présidence de Monsieur Christophe PADIEU, Maire.

Etaient Présents :

Mesdames BARON Anne Marie et PICHELIN Stéphanie.
Messieurs BOULONNOIS Frédéric, BUTEZ Sylvain, FRAMBOURT Laurent et PADIEU Christophe.

Etait absent excusé :

Monsieur MORAN Eric.

Etaient absents non excusés :

Mesdames CZENSZ Delphine et SEGUIN Véronique.
Messieurs FELL Didier et RODRIGUES Pedro.

Formant la majorité des membres en exercice et pouvant délibérer valablement en exécution de l'article 2121-17 du C.G.C.T.

ORDRE DU JOUR:

- * Election du Secrétaire de Séance.
- * Approbation du procès-verbal de la réunion du 08/10/2018.
- * Modification du règlement intérieur du périscolaire : article 1 les horaires.
- * Etude de faisabilité en vue de l'implantation d'un parc éolien sur la Commune.
- * Renouvellement du contrat de location du matériel de protection des données informatiques (antivirus).
- * **Festivités de fin d'année** : Choix du restaurant pour le repas des aînés.
Choix du transporteur pour accompagner les aînés.
- * Questions diverses :

MODIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR :

Néant.

ELECTION DU SECRETAIRE DE SEANCE :

Le Maire a procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection du secrétaire de séance Mme PICHELIN Stéphanie est élu(e) pour remplir cette mission.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA PRECEDENTE REUNION

Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal du Conseil Municipal du 08 octobre 2018

Le procès-verbal est approuvé :

(VOTE : « Pour » : 6 - « Contre » : 0 - « Abstention » : 0)

PERISCOLAIRE

OBJET : Modification du règlement intérieur du périscolaire.

Mr Le Maire propose de revoir l'article 1 du règlement intérieur du périscolaire qui s'applique les jours d'école. En effet, au vu des présences devenues régulières dès 7h et non plus exceptionnelles, il est judicieux de modifier l'horaire du matin afin de pouvoir le déclarer à la CAF pour modifier le calcul des prestations subventionnées.

Horaires actuels :

- Le Matin de 7h30 à 8h20. (à partir de 7h uniquement sur rendez-vous)
- Le Midi de 12h à 13h30.
- Le Soir de 16h à 19h00.

Nouvelle proposition :

- Le Matin de 7h00 à 8h20.
- Le Midi de 12h à 13h30.
- Le Soir de 16h à 19h00.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré, décide :

((VOTE : « Pour » : 6 – « Contre » : 0 – « Abstention » : 0)

* **DE VALIDER** Les modifications proposées pour l'article 1.

PROJET EOLIEN

OBJET : Etude de faisabilité pour l'implantation d'un parc éolien sur la Commune.

Plusieurs études sont lancées sur des Communes proches ou limitrophes à Pernant.

Au vu de ces éléments, Mr Le Maire se demande s'il ne serait pas plus judicieux d'y participer afin d'avoir une concertation sur le lieu d'implantation d'un éventuel parc éolien afin de :

- Minimiser la pollution visuelle et sonore sur notre village
- Récolter le bénéfice financier s'il est implanté sur notre territoire
- Ne pas subir que les inconvénients s'il est positionné chez nos voisins.

La Sté GLOBAL WIND POWER France est spécialisée dans la conception, le développement, le financement et la construction de parcs éoliens.

Elle a réalisé un diagnostic technique sur la Commune de PERNANT et a identifié un secteur présentant un potentiel de développement éolien.

La Sté GLOBAL WIND POWER France souhaite réaliser une étude de faisabilité sur ce secteur en vue de l'implantation d'un parc éolien sur son territoire.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré, décide :

((VOTE : « Pour » : 5 – « Contre » : 0 – « Abstention » : 1)

* **D'AUTORISER** la Sté GLOBAL WIND POWER France à réaliser une étude de faisabilité en vue de l'implantation d'un parc éolien.

Quel que soit le résultat de l'étude de faisabilité, la Commune se réserve le droit de ne pas poursuivre ce projet avec la Sté GLOBAL WIND POWER France.

* **D'AUTORISER** la Sté GLOBAL WIND POWER France à déposer toutes les déclarations, autorisations et demandes de levées de servitudes nécessaires en vue de l'étude de faisabilité du projet de parc éolien.

Le Conseil Municipal est informé que GLOBAL WIND POWER France contactera les propriétaires et exploitants des parcelles concernées par une implantation éventuelle.

INFORMATIQUE

Objet : Renouvellement du contrat de location du FIREWALL.

Le contrat de location du Modem internet ADSL permettant la protection de nos données informatiques arrive à son terme au 31 décembre 2018. Mr Le Maire expose la nécessité d'être prudent pour éviter toute intrusion dans nos données et de prévenir d'un virus.

La Sté ALPHA 3 nous propose un contrat de 12 trimestres à compter du 1^{er} janvier 2019, pour un loyer de 99.90 € H.T.

- Pour le matériel suivant : 1 firewall SONICWALL SOHO, 1 modem ASDL
- Pour la prestation suivante : l'abonnement, la gestion du support et le test

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré, décide :

((VOTE : « Pour » : 6 – « Contre » : 0 – « Abstention » : 0)

* **D'AUTORISER** Mr Le Maire à signer le contrat de location de la Sté ALPHA 3.

* **D'INSCRIRE** la dépense au compte 6135 « locations mobilières ».

FESTIVITES DE FIN D'ANNEE

Objet : REPAS DE FIN D'ANNEE : choix du prestataire.

Après étude des 3 propositions de restaurateurs différents, les membres du Conseil après en avoir délibéré, **DECIDENT :**

((VOTE : « Pour » : 6 – « Contre » : 0 – « Abstention » : 0)

* **DE RETENIR** la proposition du restaurant Le Troglodyte à BONNEUIL-EN-VALOIS.

* **DE CHOISIR** le menu à 35.00 € par personne.

* **DE CHOISIR** l'option animation DJ à 450.00 €

* **D'INSCRIRE** la dépense au compte 6232 du budget Communal.

Objet : PARTICIPATION FINANCIERE DES ELUS AU REPAS DE FIN D'ANNEE

Les membres du Conseil Municipal sont invités à participer au repas des anciens sous condition d'une participation financière.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'Administration décident :

((VOTE : « Pour » : 6 – « Contre » : 0 – « Abstention » : 0)

* **DE FIXER** la participation à 15 € par personne.

* **D' INSCRIRE** la recette au compte 758 « Produits divers de gestion courante » du BP 2018.

Objet : SORTIE REPAS DE FIN D'ANNEE

Sur présentation du devis de la compagnie d'autocar CSQT, la RTA n'ayant pas répondu à notre demande, les membres du Conseil, après discussion décident :

(VOTE : « Pour » : 6 – « Contre » : 0 – « Abstention » : 0)

* **DE RETENIR** la Sté CSQT à Villeneuve St Germain 02200, pour le trajet PERNANT / BONNEUIL-EN-VALOIS (aller et retour) pour un montant de 350 € TTC.

* **D'INSCRIRE** la dépense au compte 6247 du budget du Primitif 2018.

| |
|----------------------------------|
| <u>QUESTIONS DIVERSES</u> |
|----------------------------------|

* Mr ROBACHE (chemin du Canivet) demande l'entretien du chemin car les services de l'AMSAM et les infirmières ont des difficultés pour accéder chez lui.

* Mr Le Maire expose les inondations du fonds de Poussemy, des travaux seront effectués après étude.

* Mr Le Maire informe qu'il y a un problème d'éclairage public à l'entrée de la rue de Poussemy. C'est une panne qui n'est pas franche et souterraine. Afin de pouvoir repérer la faille, l'entreprise LESENS va procéder à différents essais sur des petites portions de la rue sur des périodes échelonnées qui peuvent malheureusement prendre du temps.

La séance est levée à 21h44.

-----O-----